

-----  
MINISTRE DE L'ECONOMIE  
DES FINANCES ET DU PLAN

-----  
DIRECTION GENERALE DE LA  
PLANIFICATION ET DES POLITIQUES  
ECONOMIQUES  
-----

*Dakar, le 27 décembre 2016*

## **COMPTE RENDU DE CONFERENCE**

**Objet : XXIII<sup>e</sup> édition du « Point économique de la DPEE » sur la mobilisation des ressources internes**

La XXIII<sup>e</sup> édition du « Point économique de la DPEE » s'est tenue le mardi 27 décembre 2016, à l'hôtel King Fahd Place, à partir de 10h, sous la présidence de Monsieur Serigne Moustapha SENE, Directeur de la Prévision et des Etudes Economiques (DPEE). Les débats ont été modérés par Pr. Abou Kane, Chef du Département d'Economie à la Faculté des Sciences économiques et de Gestion de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar. Cette édition consacrée à la mobilisation des ressources intérieures a été un cadre d'échanges entre l'Administration - principalement les Douanes, l'administration fiscale et les départements ministériels en charge des questions de commerce et d'investissement-, la représentation parlementaire, le secteur privé, la société civile, les universitaires ainsi que les partenaires techniques et financiers.

**Les thèmes suivants étaient inscrits à l'ordre du jour :**

- **évaluation du potentiel fiscal du Sénégal ;**
- **Contribution de l'Administration des douanes en matière de lutte contre la fraude ;**
- **Le nouveau dispositif d'incitation à l'investissement depuis la réforme de 2012.**

**L'ouverture de la séance** a été marquée par l'allocation du DPEE au nom de Monsieur Amadou BA, Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan. Dans cette allocution, Mr. SENE a rappelé que nonobstant l'amélioration de la qualité de la signature du Sénégal qui consolide l'accès aux sources extérieures de financement, la collecte des ressources intérieures revêt un caractère essentiel dans le cadre de la pérennisation du financement des investissements structurants et de la prise en charge adéquate de la demande sociale. A cet égard, Monsieur le Directeur a salué les efforts du Sénégal visant à asseoir les bases de son émergence à partir des ressources propres, en particulier par le biais de la mobilisation des recettes fiscales et de l'épargne privée nationale. La volonté du Gouvernement s'est traduite par la mise en œuvre des réformes, lesquelles ont abouti, notamment, à l'issue d'un processus participatif, au nouveau code général des impôts et au nouveau code général

des douanes. En outre, Mr. Le Directeur n'a pas manqué de se réjouir de la participation des acteurs de la vie économique et sociale à cette rencontre. Les échanges, à travers des présentations suivies d'un panel, devront permettre aux autorités d'améliorer leurs choix en matière de politique de mobilisation des ressources intérieures.

**Par la suite, Monsieur le modérateur de la séance a exposé l'ordre du jour avant de passer la parole aux présentateurs.**

La première présentation portant sur **l'Evaluation du Potentiel Fiscal du Sénégal** a été faite par Mr. Arona BA, co-auteur de cette étude réalisée par la DPEE. Dans sa présentation, Mr. BA a rappelé l'historique des réformes fiscales au Sénégal en les regroupant en deux grandes périodes (avant et après la dévaluation du FCFA). Les réformes avant la dévaluation ont porté sur l'élargissement de la base de la TVA –à travers notamment l'introduction de la taxe d'égalisation-, la modernisation et l'informatisation de l'administration fiscale et la mise en place d'un dispositif de lutte contre la fraude. Quant aux réformes post dévaluation, elles ont concerné la baisse progressive du niveau maximum des droits de douane de 65% en 1997 à 20% en 2000, et la réduction du nombre de taux de TVA de cinq à deux, assortie de l'application du taux unique de 18% à partir de 2001. Il ressort de ce bref rappel historique que la pression fiscale a, d'abord, été faible au Sénégal, soit en moyenne 13,9% du PIB entre 1986 et 1994. Par la suite, une amélioration a été obtenue avec une part des recettes fiscales de l'ordre de 15,6% du PIB en moyenne entre 1995 et 2004, avant une quasi-stabilisation des prélèvements fiscaux autour de 18,6% du PIB entre 2004 et 2014. En outre, les résultats de l'étude présentée par Mr. BA montrent que le potentiel fiscal au Sénégal est estimé, en 2014, à 22,4% du PIB, soit, en valeur absolue, 1695,5 milliards de FCFA contre un niveau de recouvrement effectif de 1482,5 milliards de FCFA. En d'autres termes, l'Etat aurait pu collecter 213 milliards de FCFA de taxes supplémentaires en 2014. Comme facteurs explicatifs, Mr. BA a évoqué notamment la fraude, l'évasion fiscale et les exonérations coûteuses, de l'ordre de 2,2% du PIB au titre de la TVA.

Par la suite, le Lieutenant-Colonel Abdourahmane BA de la Direction générale des Douanes (DGD) a présenté **la contribution de l'Administration douanière en matière de lutte contre la fraude**. Après avoir évoqué le contexte qui lie la nécessité de mobiliser des recettes pour le financement du PSE à l'insécurité galopante, marquée notamment par la criminalité transfrontalière et le terrorisme, Mr. BA a présenté le dispositif de surveillance qui a été mis en œuvre par l'administration de la douane. Ce dispositif prend en compte l'évolution de la dimension sécuritaire. Il est composé d'un dispositif de surveillance par les directions régionales, d'un système de surveillance par les unités spécialisées et des outils de renseignement et de matériels de lutte contre l'insécurité. Mr. BA a également fait ressortir dans sa présentation les résultats des unités douanières

chargées de la lutte contre l'insécurité. Ainsi, l'administration de la douane a réalisé, ces deux dernières années, d'importantes saisies de drogues comme la méthamphétamine et le khat séché. En 2015, la valeur de ces saisies s'élève à un peu plus de 19 milliards de FCFA pour la méthamphétamine et de 5 milliards pour le khat séché. En termes de perspective de lutte plus efficace contre l'insécurité, l'administration des Douanes est en train de poser des actions qui portent, notamment, sur le renforcement de la formation des agents de Douanes et la généralisation de l'utilisation des systèmes électroniques de surveillance pour toutes les marchandises en régime de transit et de réexportation. A la fin de son exposé, Mr. BA a mis l'accent sur la nécessité de renforcer le partenariat public-privé pour l'application du triptyque sécurité- développement- démocratie.

La troisième présentation portant sur **le nouveau dispositif d'incitation à l'investissement depuis la réforme de 2012** a été l'œuvre de l'inspecteur des impôts Mr. Abdoulaye GNINGUE. Dans sa présentation, le représentant de la Direction générale des Impôts et des domaines (DGID) a passé en revue le cadre fiscal général, en expliquant, notamment, les modalités de droits d'enregistrement, d'impôts directs et d'impôts indirects. Il a ensuite exposé les mesures d'incitations à l'investissement dans le Code Général des Impôts (CGI), en particulier celles liées à la baisse des droits d'enregistrements de 15% à 5% et les exonérations d'impôts considérées comme des dépenses fiscales réalisées par l'Etat autant pour soutenir l'activité économique que pour l'inclusion sociale. Parmi ces dépenses fiscales, Mr. GNINGUE a évoqué l'exonération de l'IRVM des réserves réinvesties sous forme d'augmentation de capital, l'exonération de la CFCE pour les entreprises exportatrices et les dépenses fiscales réalisées au bénéfice des entreprises minières et pétrolières pendant la phase de recherche et de développement. En outre, les mesures incitatives concernant les impôts indirects portent, notamment, sur la suspension de la TVA pour les acquisitions effectuées dans le cadre d'un programme d'investissement agréé et l'exonération de la TVA frappant les acquisitions de biens et services dans le cadre du programme de recherche par les entreprises minières et pétrolières. Toutefois, Mr. GNINGUE a rappelé qu'une rationalisation des dépenses fiscales a été opérée au même titre qu'une amélioration des règles de procédures qui régissent les relations entre l'administration fiscale et les contribuables. En terminant sa présentation, Mr. GNINGUE a fait le point sur les changements majeurs introduits dans la réforme du CGI, tels que l'instauration d'un droit commun incitatif profitable à tout contribuable domicilié au Sénégal, le maintien -avec réaménagement en cas de besoin- des exonérations les plus pertinentes ainsi que la suppression des exonérations peu justifiées ou causant de réels problèmes de contrôle quant à leur efficacité.

**A la suite de ces présentations, le modérateur a donné la parole au patronat en qualité de discutant.** Mr. Boubacar SONKO de la Confédération Nationale des Employeurs du Sénégal (CNES), a d'abord salué le partenariat fécond entre l'Administration et le secteur privé, moteur de la création de richesse et d'emploi. Il a fait part de l'apport du secteur privé aux recettes du Gouvernement. Mr. SONKO a également soulevé la nécessité d'apprécier les dépenses fiscales en termes d'apports économiques (création d'emplois, valeur ajoutée, etc.) et pas uniquement vis-à-vis du manque à gagner pour l'Etat. Ce qui lui a permis de passer en revue les propositions de réformes du patronat pour l'amélioration des recettes sans préjudice de la promotion de l'entreprise. Enfin, il a invité la DGID et les Douanes à veiller à ce que l'effort fiscal soit harmonieusement réparti entre l'ensemble des contribuables.

**Les commentaires et observations des participants sont consignés dans ce qui suit.**

Les efforts réalisés par le Gouvernement en matière de réformes ont été salués. Il a été dénombré plus de quatorze instruments qui ont été mis en œuvre durant les trois à quatre dernières années. Au demeurant, un point faible est lié au fait que le Gouvernement, en mettant en œuvre ses réformes, n'observe pas suffisamment ce que font les autres pays. A titre d'exemple, le Sénégal a réduit les droits d'enregistrement de 15 à 5% alors que le Bénin a procédé à une suppression totale de ces taxes.

Une autre faiblesse est liée à la concentration des recettes fiscales sur le secteur des télécommunications dont la marge de progression s'est sensiblement réduite. Cette absence de diversification constitue une source de vulnérabilité. A cet égard, et dans la perspective de la mise en place des comptoirs sur les métaux précieux, la fiscalité sur les transactions d'or et d'argent devrait être davantage explorée.

D'autres intervenants ont également attiré l'attention sur la nécessité de minimiser les pertes de ressources dans les marchés publics. A ce titre, l'attribution au « moins disant » doit être revue et corrigée pour la simple raison que le rapport qualité-prix est parfois défavorable à l'Administration.

La fraude sur les produits locaux exonérés de taxes car étant destinés à l'exportation a été souligné. Dans les années 1990, le marquage des produits non alimentaires facilitait le suivi des biens destinés à l'exportation.

D'autres préoccupations ont été soulevées et ont porté, notamment, sur :

- l'état de la coopération entre la DGID, la DGD, Ministère Commerce et APIX notamment en matière de partage d'informations ;

- L'inefficacité notée dans le recouvrement de certaines taxes en particulier la TVA et la patente ;
- L'éducation fiscale en direction des ménages et des entreprises de l'informel ;
- La manière d'élargir de l'assiette fiscale pour faire face aux objectifs d'investissements publics structurants et de création d'emploi.

L'Administration a insisté sur la nécessité d'allier la sanction et la pédagogie pour assurer l'efficacité dans le recouvrement de la TVA et des autres impôts et taxes. L'Administration a pris conscience que l'élargissement de l'assiette fiscale a peu de chance d'aboutir sans la modernisation des régies financières et sans l'implication de tous dans l'éducation fiscale. Les réponses de l'Administration prouvent que le secteur privé est associé aux travaux de rénovation. Le processus de mise en place d'un identifiant commun à la DGID, à la DGD et au Trésor est en marche. Aussi, les téléservices constituent un enjeu important pour la dématérialisation du paiement des impôts et taxes ; toutefois, le rythme de progression gagnerait à être accéléré. Quant à la patente, elle a été remplacée par la contribution économique locale du fait de son caractère désuet et anti-investissement. Par ailleurs, le Ministère en charge du commerce dispose d'un laboratoire d'analyses et de contrôle, lequel permet de répondre au souci de veille et de contrôle de la qualité et de la sécurité des produits destinés à la consommation humaine et animale, surtout à l'heure de l'ouverture des frontières. Une meilleure jonction avec les Douanes permettrait de lutter contre les pratiques de dissimulation de la nature des produits à l'importation.

**En procédant à la clôture des travaux**, le modérateur a fait la synthèse des principales recommandations. Il a insisté sur trois points dans le sens d'affermir la capacité de recouvrement des ressources intérieures afin d'accroître leur contribution dans le financement du PSE. Il s'agit du renforcement de la synergie entre les différentes structures de l'administration fiscale, de l'augmentation des moyens d'action et de l'intensification de la sensibilisation.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 13H.**